



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



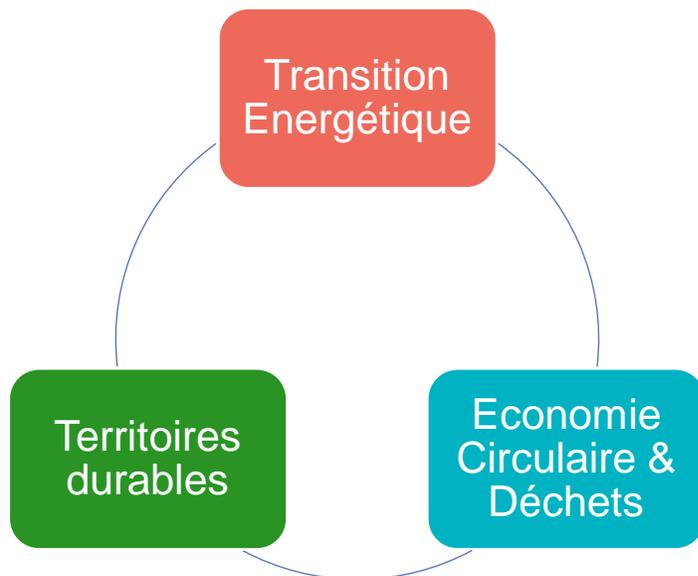
Dispositifs d'aide 2024 de l'ADEME IDF Pôle Economie Circulaire et Déchets

Matinée « Traitement » du 23/01/24 - ORDIF

L'ADEME est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial ayant pour missions :

- La mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.
- Le conseil et l'expertise auprès des entreprises, collectivités locales, et grand public
- L'aide au financement de projets dans ces domaines d'intervention.

Approche par thématique



Offre de service

Une plateforme qui regroupe tous les dispositifs :

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/>

Un centre de ressources méthodologiques et techniques :

<https://librairie.ademe.fr/>; <https://expertises.ademe.fr>

Des formations :

<https://formations.ademe.fr/accueil.html>

Le fil d'actus ADEME Ile-de-France :

<https://ile-de-france.ademe.fr/actualites/lettre-dinformation>

Comment déposer une demande d'aide ?

Plate-forme AGIR pour la transition

www.agirpourlatransition.ademe.fr

Identification des
dispositifs d'aide

Contacts et questions
auprès de l'ADEME

Dépôts des dossiers

The screenshot shows the AGIR platform interface. At the top, there are logos for the French Republic and ADEME, followed by the 'agir' logo and the tagline 'Comprendre, s'inspirer, agir'. Below the navigation bar, there are four main categories, each with a descriptive text and a 'Votre espace' button:

- Particuliers**: Adoptez un quotidien plus écologique : découvrez nos conseils et nos solutions pour vous accompagner à chaque moment de votre vie.
- Entreprises**: Entreprise, association, organisme de recherche ou doctorant : découvrez si votre projet est éligible, ainsi que l'ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.
- Collectivités**: Vous souhaitez participer à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique : découvrez si votre projet est éligible, ainsi que l'ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.
- Acteurs de l'Éducation**: Enseignants, référents EDD, cadres de l'éducation, animateurs socio-éducatifs : découvrez notre sélection de formations et de ressources sur le développement durable.



Demande d'aide au fil de l'eau ou via AAP sur la plateforme agir
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/>

Responsable pôle ECD : gregory.fauveau@ademe.fr

Dispositifs Economie Circulaire 2024

Tarifification incitative : carole.limouzin@ademe.fr

Tri à la source et gestion des biodéchets : marie.boursier@ademe.fr et
mathilde.payrastre@ademe.fr

Production et incorporation de matières premières de recyclage : camille.bouvet@ademe.fr
(plastique), mohamedou.ba@ademe.fr (autres flux)

Centre de tri DAE et valorisation matière : mohamedou.ba@ademe.fr

Combustibles solides de récupération (CSR) : thomas.bertheau@ademe.fr

**Eco-conception, Economie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), Ecologie
industrielle territoriale (EIT)** : valerie.plet@ademe.fr et gregory.fauveau@ademe.fr

Réemploi, réutilisation, réparation (RRR) : carole.limouzin@ademe.fr et
mohamedou.ba@ademe.fr (Déchets BTP)

Réemploi de contenants et emballages : gregory.fauveau@ademe.fr

Alimentation durable et lutte contre le gaspillage alimentaire : valerie.plet@ademe.fr et
marie.boursier@ademe.fr

Soutien aux études
(50 à 70% d'aide max)

Soutien aux investissements
(jusqu'à 55 % d'aide)

Selon les thématiques, soutien aux
actions de sensibilisation
(animation, formation,
communication et petits
investissements liés)

La tarification incitative

Type d'opération	Taux d'aide ADEME <u>maximum</u> 2022
Etude de faisabilité	80 % (plafond dépense 100 K€)
Aide à la mise en œuvre de la tarification incitative	10 € par habitant (population DGF)
Investissements - Equipements	60 %
Information individuelle	5 € par habitant (population DGF)

Pour les aides à la mise en œuvre, la matrice des coûts N-1 ou N-2 devra être validée

Etude préalable à l'instauration de la TI

2 cahiers des charges types proposés par l'ADEME (TI seule ou TI et tri à la source des biodéchets).

Mise en œuvre de la TI

Soutien à l'élaboration du fichier de suivi, à la communication, au pilotage du projet, au test de la grille tarifaire, etc. (réorganisation du SPGD)

Investissements pour l'individualisation du service

Pour les équipements nécessaires à la mesure de la consommation individuelle du SPGD par les usagers (puces, logiciels, tambours, badges d'accès, etc.)

Mise en œuvre de l'information individuelle

Première étape d'individualisation du service avant une mise en relation éventuelle avec la tarification (fichier de suivi, communication, ...)

Contact ADEME IDF :
marie.boursier@ademe.fr
mathilde.payrastre@ademe.fr

Les biodéchets

De nombreux supports et retours
d'expériences de collectivités déjà engagées
sur optigede.fr et la librairie ADEME



LE FONDS VERT

Fonds d'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires

- soutien par un forfait à l'habitant pour la collecte (10 € maximum/habitant desservi) et dans un montant maximum d'aide de 55% des dépenses prévisionnelles d'équipements éligibles ;
- soutien jusqu'à 55 % pour les équipements de gestion de proximité ;
- soutien jusqu'à 70% des actions de communication, sensibilisation, formation ou soutien d'un ou plusieurs chargés de mission ;
- soutien jusqu'à 55 % pour les installations de valorisation (sauf pour les installations de méthanisation 45% maximum).

Dépôt de dossiers en ligne : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/bab0-soutenir-le-tri-a-la-source-et-la-valorisatio/>

Contacts ADEME IDF :

- Plastiques : camille.bouvet@ademe.fr
- Autres matériaux : mohamedou.ba@ademe.fr

Le recyclage

Appel à projets ORMAT

Objectif Recyclage Matière : soutient financièrement la préparation et la production de matières premières de recyclage (MPR) et leur incorporation dans les produits

- Thématiques "matériaux" : plastiques, textiles, métaux (dont batteries), bois, papiers et cartons, verre et matériaux minéraux.
- Possibilité d'aider les diagnostics, études de faisabilité, tests et expérimentations, investissements

Dépôt de dossiers en ligne (relève des dossiers en mars, juin et septembre) :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20240115/fonds-economie-circulaire-oramat-2024-objectif-recyclage-matieres?cible=79&ion=34>

Appel à projets “Recyclage des plastiques, composites et élastomères” (France 2030)

Accompagne les investissements nécessaires à l'industrialisation de la chaîne de recyclage des plastiques, composites et élastomères, du tri à l'incorporation de matières recyclées.

S'adresse aux projets > 2 millions d'euros.

Dépôt de dossiers en ligne (avant le 29/04/2024) :

[Appel à projets national « Recyclage des plastiques, composites et élastomères »](#) | [Entreprises](#) | [Agir pour la transition écologique](#) | [ADEME](#)

Centres de tri de DAE

Opérations éligibles (création, extension ou modernisation) :

- ✓ Centres de tri des déchets non dangereux d'activités économiques (les déchets inertes ne sont pas éligibles)
- ✓ Centres ou ligne de sur-tri des refus DAE pour valorisation matière
- ✓ Déchèteries professionnelles sous maîtrise d'ouvrage privée, assurant la collecte des déchets d'activité économique en partenariat avec différents acteurs du territoire

Aides à la décision : taux d'aide de 50 à 80 %, plafonné à 50k€

Investissements :

- Centres de tri et de préparation éligibles : taux d'aide maximum : 40 à 60 % des dépenses éligibles, plafonné à 1,5 M€ ;
- Déchèteries pour professionnels : taux d'aide maximum : 40 à 60 % des dépenses éligibles, plafonné à 350 000 €.

Dépôt de dossiers en ligne : [Réalisation d'études pour la création, l'extension ou la modernisation de centres de tri des déchets | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

Combustibles solides de récupération (CSR)

Un dispositif d'aide dédié **aux investissements dans les chaufferies CSR** devrait arriver en début d'année 2024. Le cahier des charges est en cours de finalisation, mais la base serait proche des AAP précédents. Objectif : offrir une autre voie de valorisation des déchets et éviter leur enfouissement.

Cadre réglementaire

2 régimes d'aides distincts permettent d'aider les chaufferies CSR (installations ICPE 2971) :

- Le TCTF (*Temporary Crisis and Transition Fund*) qui est un cadre temporaire jusqu'au 31/12/2025
- Le RGEC (*Règlement Général d'Exemption par Catégorie*) avec un régime d'aide spécifique qui doit être notifié

Chaque régime possède des conditions spécifiques d'octroi des aides. Le taux d'aide maximal dépendra du régime d'aide dans lequel s'intégrera le projet.

Budget, calendrier et conditions de l'AAP restent encore à confirmer.

Dépôt de dossiers en ligne : [lien à venir](#)

Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine

AMI Transition écologique et valorisation
Edition 2024 (date de clôture: 26/02/2024)

Axe 1 : Transition vers une économie circulaire plus vertueuse en gestion des ressources naturelles

L'Appel à Manifestation d'intérêt porte sur :

- L'aide à la connaissance : projets de développement de connaissances nouvelles, recherche industrielle, développement expérimental... ;
- L'aide aux projets de pré-diagnostic, diagnostic, études d'accompagnement de projets (étude de faisabilité, études techniques et économiques, etc.) préalablement à un projet d'investissement ;
- L'aide au changement de comportement : projets d'animation, de communication, de formation ;
- L'aide à la réalisation d'expérimentations exemplaires et innovantes.

Dépôt de dossiers en ligne : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20231003/transition-ecologique-valorisation-economique-cpier-vallee-seine>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME ILE DE FRANCE
Pôle ECD

